

**GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES RÉSIDENTIELLES :
LA HAUTE-YAMASKA OBTIENT DEUX NOTES PARFAITES**

Granby, 6 avril 2017 – En 2006, la MRC de La Haute-Yamaska prenait en charge la vidange des fosses septiques résidentielles sur son territoire. Dix ans plus tard, les statistiques de l'année 2016 démontrent des progrès fulgurants dans la gestion des eaux usées résidentielles ainsi que des boues de fosses septiques, faisant de la MRC un chef de file dans ce domaine.

« La Haute-Yamaska est l'une des rares régions à avoir pris en main avec autant de proactivité la mise à niveau des fosses septiques et la gestion des boues. Les efforts des dernières années sont récompensés, puisque nous obtenons maintenant deux notes parfaites. Nous avons la certitude qu'aucune résidence du territoire n'est dépourvue d'installation septique et que les boues sont traitées de façon respectueuse de l'environnement. Elles transitent par des sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et sont recyclées à 100 % », souligne M. Pascal Bonin, préfet de la MRC.

Bien que le suivi de la conformité des fosses septiques relève des municipalités locales, la MRC les supporte en procédant à une inspection visuelle sommaire lors de la vidange. Ainsi, depuis dix ans, le personnel de la MRC collabore avec les municipalités locales en leur fournissant de l'information pour prioriser leurs interventions. Ceci a permis d'améliorer nettement la conformité des fosses septiques. En 2006, la MRC répertoriait 118 propriétés sans aucune installation septique et sans être desservies par un réseau d'égout. Seules quatre fosses de maisons inhabitables, et donc non utilisées, se retrouvent aujourd'hui dans cette situation. La MRC a fait un pas de géant dans la gestion des eaux usées et des boues. « C'est une première mission d'accomplie, mais nous entendons poursuivre nos efforts et continuer d'améliorer notre bilan régional », renchérit M. Bonin.

La MRC procède à l'inspection visuelle et la vidange des fosses septiques aux deux ans. Quelque 11 000 fosses sont répertoriées sur son territoire. À cela s'ajoutent d'autres initiatives, dont l'évaluation approfondie par une firme d'experts-conseils d'une centaine d'installations septiques annuellement. Ce programme de caractérisation supporte concrètement les municipalités dans la mise à niveau de ces installations.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239